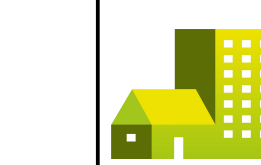


HAUTE VIENNE

LIMOGES



Plan Local d'Urbanisme

3. Règlement graphique

N°	Date	Observations / Modifications :	Dess	VOT
1		Déclaration de Projet Important Mise en Compatibilité du PLU n°2	YMA	

Echelle : 1/5000

Légende

Prescription surfacique

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Patrimoine architectural
- Espace vert d'intérêt paysager
- Jardins ouvriers
- Point de vue

Prescription linéaire

- Chemin piéton
- Haies, alignement d'arbres
- Marge de recul imposée pour les constructions d'habitation
- Marge de recul imposée pour les constructions autres qu'habitation
- Linéaire artisanal et commercial
- Linéaire toutes activités
- Piste cyclable

Prescription ponctuelle

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Information ponctuelle

- Exploitation agricole

Zonage

- 1 AU
- 2 AU
- A
- N
- NL
- NLg
- LUA 1
- LUA 2
- LUA 3
- LUA 7
- UB 1
- UB 2
- UD
- UE 1
- UE 2
- UE 2t
- UE 3
- UE 4
- UE 5
- UG
- Nt
- Nti